

CAPN des Directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
18 décembre 2018

En cette séance post-électorale, le SMPS a tenu à féliciter les représentants du Syncass-CFDT et du CHFO, qui ont su convaincre, peut-être plus que le SMPS, celles et ceux qui, au quotidien, assurent la direction d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

L'analyse des résultats permet d'acter que 7 directeurs sur 10 souhaitent une dilution des corps de Directeurs avec les avantages statutaires du corps des Directeurs d'hôpital, malgré les conséquences importantes pour l'organisation territoriale, l'accueil et l'accompagnement des publics les plus fragiles ; et plus encore sur la perte d'autonomie de chacun des D3S chefs d'établissement.

Le SMPS veillera tout au long du futur mandat à ce que les collègues D3S ne déchantent à la découverte des modalités d'une potentielle mise en œuvre et la disparition programmée de nos métiers spécifiques.

Au-delà de cette mission de vigilance, le SMPS sera force de proposition et défendra ses idées pour que la spécificité de nos établissements et l'accueil de populations vulnérables ne souffrent d'une application aveugle d'un principe.

L'actualité démontre que l'adhésion issue des élections, pourtant évidente à la lecture des résultats, peut être remise en cause lors de l'appréciation des conséquences d'un slogan, d'une idée. Le oui de principe ne vaut pas adhésion. Le SMPS saura réclamer le moment venu des études d'impact des mesures proposées pour chacun des collègues.

Le SMPS refusera que des collègues se retrouvent barrés dans leur avancement, dans leur vie de famille, dans leur choix des populations accueillies. Le SMPS n'est nullement entêté, mais vigilant à ce que les évolutions se fassent au bénéfice de tous, et que les lendemains radieux ne se transforment pas en lendemains qui déchantent.

Le SMPS souhaite également que les publics accueillis soit au cœur des débats à venir, que les conditions de la prise en charge et de l'accompagnement évoluent par des politiques publiques efficaces et à la hauteur des enjeux.

Le SMPS réitère le souhait de faire émerger un plan ambitieux de l'offre médico-sociale, élaboré à partir d'une réelle stratégie tant pour les managers de santé que pour les publics accueillis et les très nombreux personnels qui chaque jour souffrent de conditions de travail difficiles et incompatibles avec leurs fonctions.

Le SMPS souhaite des actions urgentes pour l'ensemble des populations accueillies et, bien au-delà de la personne âgée, une réponse concrète au manque de place dans le secteur du handicap et de l'enfance au regard des besoins spécifiques de ces populations fragiles.

Le SMPS porte une conception éminente du métier de D3S et en cela réclame au regard des besoins à pourvoir et des changements de conditions d'exercice à venir, les avancées statutaires nécessaires à la reconnaissance d'un engagement professionnel quotidien ; avancée statutaire restée au point mort depuis de nombreuses années.

Bien au-delà des dogmes, le SMPS conduit une politique de transparence envers l'ensemble des D3S.